

## La Ville de Fresnes peut t'aider à financer une partie de ton voyage scolaire.

Cette aide est cumulable à d'autres

## Pour bénéficier de cette aide financière, il faut :

- Habiter à Fresnes
- Être scolarisé dans l'un des trois collèges de la ville
- Participer à un séjour organisé hors période de vacances scolaires
- Avoir un quotient familial de tranche 1 à 3

## Pour obtenir cette aide:

- La demande doit être d'abord effectuée auprès de l'établissement scolaire pour solliciter le fonds social du collège
- le CCAS peut accorder une aide financière complémentaire, par le biais de sa commission sociale

La ville de Fresnes délivre d'autres aides sociales. Plus d'infos auprès du CCAS 01 72 04 55 70 ou 01 72 04 55 72 / affairessociales@fresnes94.fr



